



Prélèvements bancaires abusifs.

Par **aklil**, le **07/10/2008** à **20:03**

Bonjour,

Si l'on prouve (par des relevés de comptes) qu'une carte bancaire n'a pas été utilisée pendant 2 ans, peut-on réclamer une retrocession des 24 prélèvements de 5 € = 120 €.

Cette carte a été déclarée perdue en temps et en heures et je n'ai effectué aucun prélèvement par par carte depuis maintenant 3 ans. La banque feint de ne pas savoir et prétend de ne pouvoir effectuer de retrocession.

Y a-t-il un moyen de récupérer ces prélèvements abusifs ?

Merci pour votre conseil.

Bien cordialement.

Par **Patricia**, le **07/10/2008** à **21:47**

Bonsoir,

Vous voulez prouver par des relevés bancaires que votre carte n'a pas été utilisée pendant 2 ans et vous n'avez effectué aucun prélèvement

depuis 3 ans ?

C'est 2 ans ou 3 ans votre déclaration de perte ?

COMMENT et à QUELLE DATE avez vous déclaré votre carte perdue ?

Il faut être plus précis concernant les dates et les démarches que vous avez faites pour vous donner une réponse

Cordialement

Par **aklil**, le **08/10/2008** à **13:43**

PERCISION:

J'ai déclaré par fax la perte de ma carte bancaire en 2004 mais je ne retrouve pas ce fax. Ma banque n'en a pas tenu compte et a continué a effectuer des prélevements mensuels. Je ne m'en suis aperçu que en 2007 quand j'ai de nouveau reçu mes relevé de compte (je déménageais souvent...)

Aussitôt après avoir reçu de nouveau mes relevé de compte, j'ai appeler la centrale d'appel de ma banque pour demander des explications et surtout raler. Voyant que j'étais plutôt énervé ils m'ont transféré à mon agence qui a daigner stopper les prélèvements en septembre 2007.

En résumé je n'ai que mes relevés de comptes pour prouver la non utilisation de ma carte bancaire de façon précise.

Cela est-il suffisant devant la loi pour réclamer une retrocession a une banque?

Cordialement.

Historique:

Bonjour,

Si l'on prouve (par des relevés de comptes) qu'une carte bancaire n'a pas été utilisée pendant 2 ans, peut on réclamer une retrocession des 24 prélèvements de 5 € = 120 €.

Cette carte a été déclarée perdue en temps et en heures et je n'ai effectué aucun prélèvement par par carte depuis maintenant 3 ans. La banque feint de ne pas savoir et prétexte de ne pouvoir effectuer de retrocession.

Y a-t-il un moyen de récupérer ces prélèvements abusifs ?

Bonsoir,

Vous voulez prouver par des relevés bancaires que votre carte n'a pas été utilisée pendant 2 ans et vous n'avez effectué aucun prélèvement depuis 3 ans ?

C'est 2 ans ou 3 ans votre déclaration de perte ?

COMMENT et à QUELLE DATE avez vous déclaré votre carte perdue ?

Il faut être plus précis concernant les dates et les démarches que vous avez faites pour vous donner une réponse

Cordialement.

Par **Patricia**, le **08/10/2008** à **20:59**

Non ce n'est pas suffisant car vous n'avez pas suivi la procédure bancaire pour déclarer la perte de votre carte .

Les banques n'exigent pas de fax, donc à partir de là, elles n'en tiennent pas compte...

Elles ne peuvent être tenues responsables des conséquences d'une opposition.

- Envoyer une LR/AR à votre agence sans délai
- Tél au service opposition CB (ouvert 7j/7, 24h/24) sans délai max 2 jours après le constat
- Faire une déclaration de perte à la Police ou Gendarmerie

Toutes ces formalités sont mentionnées dans le contrat porteur de la CB que votre banque vous a donné et que vous avez signé.

Rien n'oblige à pointer ses relevés bancaires mensuels mais rien ne l'interdit non plus.

Ne s'en rendre compte que 3 ans plus tard, est un peu long...

Cordialement

Par **aklil**, le **08/10/2008** à **23:53**

bonjour Bellabruna, merci pour votre réponse.

Donc, si j'ai bien compris, je n'ai aucun moyen de récupérer, les prélèvements effectués par ma banque pendant deux ans au moins ??

Pourtant ils sont bien placés pour voir que je n'utilisais pas ma carte. N'y a t'il pas de la

mauvaise fois manifeste de la part de la banque ?

N'ayant pas reçu de relevé pas de relevés de compte pendant toute cette période je ne pouvais pas contrôler ... j'ai découvert tout ça quand je suis rentré en métropole.

Bien à vous.

Par **Patricia**, le **09/10/2008** à **00:12**

Re bonsoir,

Voir que vous n'utilisiez pas votre carte est une chose mais pour la banque ce n'est pas une preuve de l'avoir perdue.

Vous n'avez maintenant plus rien à perdre, envoyez une LR/AR au directeur de votre agence, en lui expliquant clairement votre situation du moment, je ne vois rien d'autre à vous conseiller.

Sans vouloir vous décourager et décevoir, je ne pense pas, à mon avis, que vous obtiendrez gain de cause.

Essayez toujours, qui ne tente rien n'a rien.

Cordialement